

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :  
083-248300543-20220929-lmc1176507A-DE-1-1  
Date de validation par la préfecture : jeudi 6 octobre 2022  
Date d'affichage : 06/10/2022

**CONSEIL METROPOLITAIN DU  
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS  
EN EXERCICE : 81**

**QUORUM : 41**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué le jeudi 29 septembre 2022, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : VEYRAT-MASSON Béatrice

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
56	20	5

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 22/09/259**

**VILLE DE HYERES-LES-  
PALMIERS - MODIFICATION  
DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE DU  
SITE PATRIMONIAL  
REMARQUABLE**

**PRESENTS :**

Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD, M. Gilles VINCENT, M. Robert CAVANNA, M. Hubert FALCO, M. Laurent JEROME, Mme Isabelle MONFORT, M. Hervé STASSINOS, Mme Dominique ANDREOTTI, M. Yann TAINGUY, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Mohamed MAHALI, M. Christophe MORENO, Mme Véronique BERNARDINI, M. Francis ROUX, Mme Edwige MARINO, Mme Amandine LAYEC, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Virginie PIN, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Magali TURBATTE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Anaïs DIR, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Pierre BONNEFOY, M. Bruno ROURE, Mme Sandra TORRES, Mme Christine SINQUIN, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, M. Joseph MINNITI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Corinne CHENET, Mme Hélène BILL, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Valérie BATTESTI, M. Philippe BERNARDI, M. Laurent CUNEO, M. Arnaud LATIL, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent BONNET, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, M. Erick MASCARO, M. Albert TANGUY, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-David MARION, Mme Josée MASSI, M. Amaury CHARRETON, M. Philippe LEROY, Mme Valérie MONDONE, M. Jean-Pierre COLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Bernard ROUX, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Anne-Marie METAL, M. Gilles BALDACCHINO.

**REPRESENTES :**

M. Thierry ALBERTINI ayant donné pouvoir à M. Hervé STASSINOS, M. Christian SIMON ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie METAL, M. Robert BENEVENTI ayant donné pouvoir à Mme Delphine GROSSO, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Hubert FALCO, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, M. Franck CHOUQUET ayant donné pouvoir à Mme Hélène BILL, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Valérie RIALLAND ayant donné pouvoir à M. Arnaud LATIL, Mme Corinne JOUVE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE, Mme Kristelle VINCENT ayant donné pouvoir à M. Cheikh MANSOUR, M. Guillaume CAPOBIANCO ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre COLIN, M. Luc DE SAINT-SERNIN ayant donné pouvoir à M. Albert TANGUY, Mme Pascale JANVIER ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, Mme Basma BOUCHKARA ayant donné pouvoir à Mme Sandra TORRES, M. François CARRASSAN ayant donné pouvoir à M. Francis ROUX, Mme Nathalie BICAIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, M. Ange MUSSO ayant donné pouvoir à M. Gilles VINCENT.

**ABSENTS :**

Mme Nadine ESPINASSE, Mme Chantal PORTUESE, M. Michel DURBANO, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Béatrice BROTONS.

## **Séance Publique du 29 septembre 2022**

**N° D' O R D R E : 22/09/259**

**O B J E T : VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS - MODIFICATION  
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE  
DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

### **LE CONSEIL METROPOLITAIN**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Patrimoine,

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II,

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (Loi LCAP),

**VU** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

**VU** le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** l'arrêté du Préfet de Région en date du 24 avril 1995 créant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Porquerolles,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 13 avril 2011 créant la ZPPAUP continentale,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain n°18/09/276 du 21 septembre 2018 renouvelant la composition des membres de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Hyères-les-Palmiers,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain n°19/03/76 du 27 mars 2019 relative à l'approbation du projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable de la ville de Hyères-les-Palmiers,

**VU** la délibération n°20/07/39 du 21 juillet 2020 portant sur la modification des membres conseillers Métropolitains de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Hyères-les-Palmiers,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Var en date du 22 juillet 2022,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, Planification et Stratégie Foncière du 05 septembre 2022,

**CONSIDERANT** que la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable est une instance consultative chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables au Site Patrimonial Remarquable. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations de travaux, elle peut être consultée par l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des dispositions du SPR,

**CONSIDERANT** que le Code du Patrimoine, en son article D631-5, fixe les membres de droit de la Commission Locale du SPR de la façon suivante :

- le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme,
- le Maire de la commune concernée par le SPR,
- le Préfet,
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
- l'Architecte des Bâtiments de France,

**CONSIDERANT** que la Commission Locale du SPR se compose comme suit :

Un tiers de conseillers Métropolitains :

- Monsieur CARRASSAN François, membre titulaire,
- Monsieur CUNEO Laurent, membre titulaire,
- Madame BERNARDINI Véronique, membre suppléant,
- Madame MONFORT Isabelle, membre suppléant,

Un tiers de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Monsieur JAUBERT Wilfrid, Directeur Général du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR), membre titulaire,
- Monsieur GALLEY Jean-Michel, Association Sites et Cités remarquables de France, membre titulaire,
- Monsieur BOUR Rémy, Directeur des Études du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR), membre suppléant,
- Monsieur FRANCOIS Hubert, Président d'Honneur de la société Hyéroise d'histoire et d'archéologie, membre suppléant,

Un tiers de personnalités qualifiées :

- Monsieur l'Amiral Georges PRUD'HOMME, Directeur du Musée de la Marine de Paris honoraire, membre titulaire,
- Monsieur Loïc GESTIN, Architecte DPLG, membre titulaire,
- Monsieur Maxime PRODROMIDES, Président du Conseil Économique, Social et Culturel du Parc National de Port Cros, membre suppléant,
- Madame Véronique WOOD, Architecte, membre suppléant,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder à la modification de deux membres représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Monsieur Jean-Michel GALLEY, membre titulaire, n'ayant plus la possibilité d'assister aux commissions locales du SPR,
- Monsieur Rémy BOUR, membre suppléant, ne faisant plus partie du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE),

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner deux nouveaux représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Monsieur Pierre AVRIAL, membre de l'Association Nationale des animateurs de l'Architecture et du Patrimoine en tant que membre titulaire,
- Monsieur Maxime ANTON, Chargé de mission architecture du CAUE en tant que membre suppléant,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Préfet du Var, par courrier en date du 22 juillet 2022, a agréé la modification des deux membres représentants d'association de la Commission Locale du SPR de la commune d'Hyères-les-Palmiers,

Et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**DE MODIFIER** la composition de la Commission Locale du SPR, en désignant les membres suivants pour le tiers de représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Monsieur Pierre AVRIAL, membre de l'Association Nationale des Animateurs de l'Architecture et du Patrimoine en tant que membre titulaire, en remplacement de Monsieur GALLEY Jean-Michel,
- Monsieur Maxime ANTON Chargé de mission architecture du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var en tant que membre suppléant, en remplacement de Monsieur Rémy BOUR.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les conseillers Métropolitains désignés par délibération du Conseil Métropolitain du 21 juillet 2020, les personnalités qualifiées et deux des membres représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, désignés par délibération du Conseil Métropolitain du 21 septembre 2018, restent inchangés. La composition de la CLSPR est donc désormais la suivante :

Les conseillers Métropolitains :

- Monsieur CARRASSAN François, membre titulaire,
- Monsieur CUNEO Laurent, membre titulaire,
- Madame BERNARDINI Véronique, membre suppléant,
- Madame MONFORT Isabelle, membre suppléant,

Les représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Monsieur JAUBERT Wilfrid, Directeur Général du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR), membre titulaire,
- Monsieur Pierre AVRIAL, membre de l'Association Nationale des Animateurs de l'Architecture et du Patrimoine en tant que membre titulaire,
- Monsieur Maxime ANTON Chargé de mission architecture du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var en tant que membre suppléant,
- Monsieur FRANCOIS Hubert, Président d'Honneur de la société Hyéroise d'histoire et d'archéologie, membre suppléant,

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur l'Amiral Georges PRUD'HOMME, Directeur du Musée de la Marine de Paris honoraire, membre titulaire,
- Monsieur Loïc GESTIN, Architecte DPLG, membre titulaire,
- Monsieur Maxime PRODROMIDES, Président du Conseil Economique, Social et Culturel du Parc National de Port Cros, membre suppléant,
- Madame Véronique WOOD, Architecte, membre suppléant.

**ARTICLE 3**

**DE DONNER** mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif en cas d'absence du Président de la Commission.

**ARTICLE 4**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Métropole TPM à prendre toute disposition à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

## **ARTICLE 5**

**DE DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et un affichage en Mairie de Hyères, durant un mois à compter de son approbation.

## **ARTICLE 6**

**DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à Monsieur le Préfet du Var.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 29 septembre 2022

Hubert FALCO

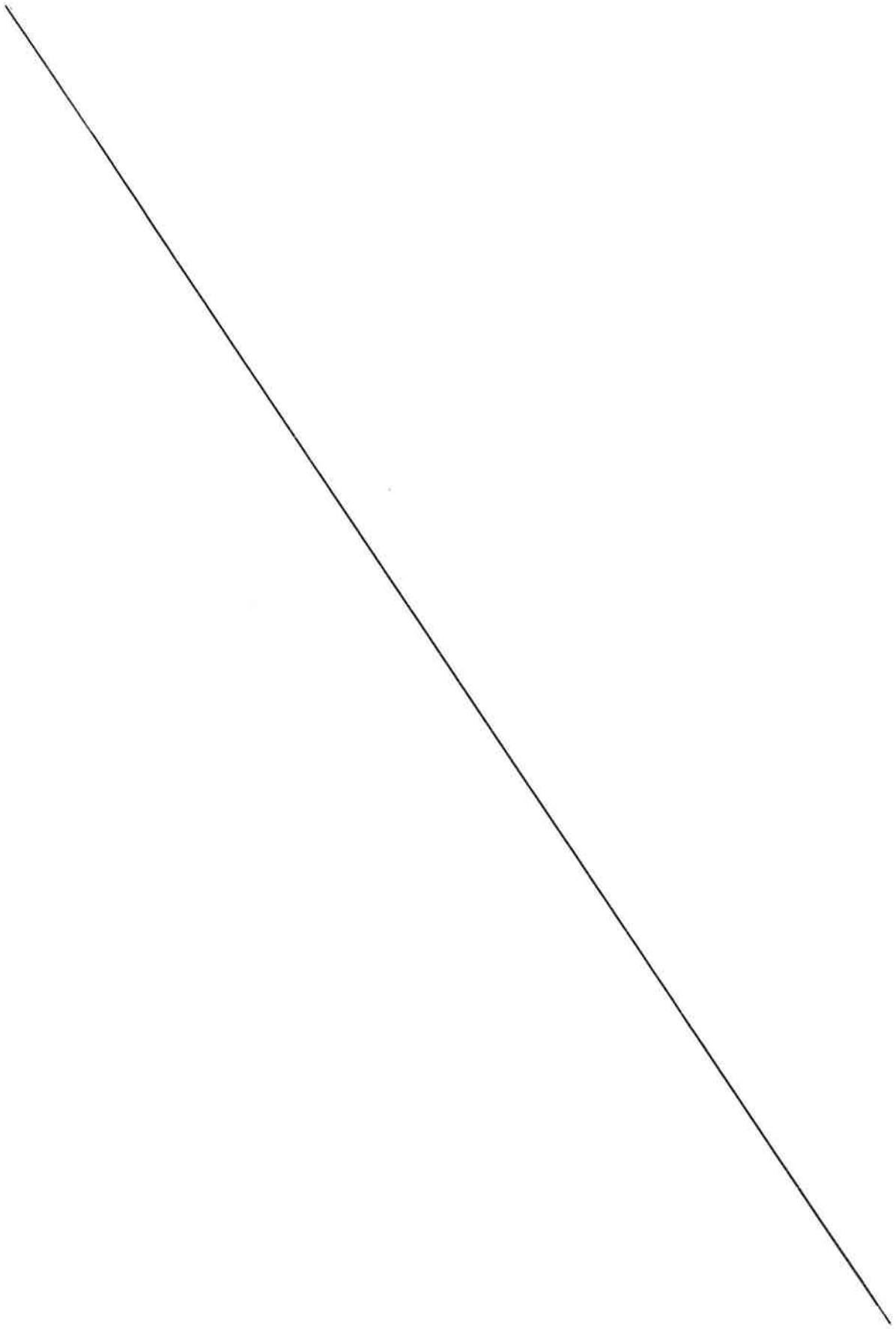
Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre



POUR 76

CONTRE 0

ABSTENTION 0





Toulon, le 03 JUIN 2022

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Monsieur le Préfet du Var  
Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
BP 1209  
83070 TOULON CEDEX

**Direction Générale des Services**

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services  
Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS  
**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Aurèle MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

**Affaire suivie par :**  
Céline LOUIS – Ville de Hyères  
clouis@metropoletpm.fr

**N/REF :** DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2022-090

**OBJET :** Composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de la ville d'Hyères-les-Palmiers

Monsieur le Préfet,

La ville d'Hyères-les-Palmiers s'est dotée d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) par délibération du Conseil Métropolitain n°19/03/76 en date du 27 mars 2019.

Conformément à l'article D631-5 du Code du Patrimoine, une Commission Locale du SPR a été instaurée, comportant des membres de droit, ainsi que des membres nommés par la délibération du Conseil Métropolitain n°18/09/276 en date du 21 septembre 2018 et complétée par la délibération n°20/07/39 du Conseil Métropolitain en date du 21 juillet 2020.

A ce jour, la CLSPR se compose comme suit :

**Un tiers de conseillers Métropolitains :**

- Monsieur CARRASSAN François, membre titulaire,
- Monsieur CUNEO Laurent, membre titulaire,
- Madame BERNARDINI Véronique, membre suppléant,
- Madame MONFORT Isabelle, membre suppléant,

**Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :**

- Monsieur JAUBERT Wilfrid, Directeur Général du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR), membre titulaire,
- Monsieur GALLEY Jean-Michel, Association Sites et Cités remarquables de France, membre titulaire,

.../..



- Monsieur BOUR Rémy, Directeur des Études du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var (CAUE VAR), membre suppléant,
- Monsieur FRANCOIS Hubert, Président d'Honneur de la société Hyéroise d'histoire et d'archéologie, membre suppléant,

**Un tiers de personnalités qualifiées :**

- Monsieur l'Amiral Georges PRUD'HOMME, Directeur du Musée de la Marine de Paris honoraire, membre titulaire,
- Monsieur Loïc GESTIN, Architecte DPLG, membre titulaire,
- Monsieur Maxime PRODROMIDES, Président du Conseil Economique, Social et Culturel du Parc National de Port Cros, membre suppléant,
- Madame Véronique WOOD, Architecte, membre suppléant.

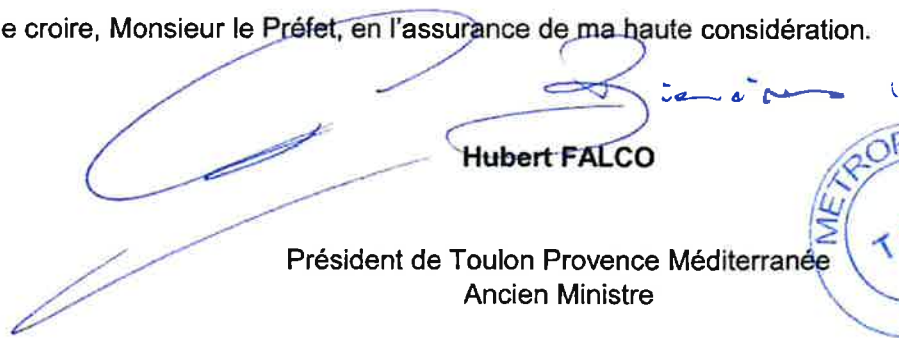
Monsieur BOUR Rémy ne faisant plus partie du CAUE et Monsieur GALLEY Jean-Michel n'ayant plus la possibilité d'assister aux commissions, il convient de désigner deux nouveaux représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.

Dans ce contexte, je sollicite votre avis sur la nouvelle composition de la Commission Locale, et souhaite proposer au Conseil Métropolitain, les changements suivants :

- Monsieur AVRIAL Pierre, membre de l'Association Nationale des Animateurs de l'Architecture et du Patrimoine en tant que membre titulaire remplaçant Monsieur GALLEY Jean-Michel,
- Monsieur ANTON Maxime, Chargé de mission architecture du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Var en tant que membre suppléant remplaçant Monsieur BOUR Rémy.

Je vous remercie de nous donner votre avis sur les modifications apportées à la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de Hyères-les-Palmiers dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

  
**Hubert FALCO**  
Président de Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre





**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Bureau de l'environnement  
et du développement durable**  
Affaire suivie par : Anne Sansone  
Tél : 04 94 18 82.66  
[anne.sansone@var.gouv.fr](mailto:anne.sansone@var.gouv.fr)

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Toulon, le **22 JUIL. 2022**

Le préfet du VAR

à

Monsieur le président  
Métropole Toulon Provence Méditerranée  
Direction générale des services  
DGA-développement durable et valorisation du  
territoire  
Direction de la planification territoriale et des  
projets urbains

Objet : avis sur la nouvelle composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de Hyères-les-palmiers ;  
Référence : votre lettre du 3 juin 2022.

Par lettre visée en référence, vous m'avez adressé, pour avis, le projet de la nouvelle composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de Hyères-les-palmiers qui sera prochainement soumis au conseil métropolitain de Toulon Provence Méditerranée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts un avis favorable sur ces propositions de désignation.

*Bien à vous,*

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

  
**Lucien GIUDICELLI**

Copie :

Monsieur le maire de Hyères-les-palmiers.